

## Secrétariat général

**Décision du 6 décembre 2005 portant composition du comité technique paritaire spécial du secrétariat général**NOR : *EQUG0510427S*

Le secrétaire général,

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires à l'administration centrale et dans les services extérieurs du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 23 août 2005 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions et services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2005 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, suite à la consultation du 18 octobre 2005 ;

Vu le procès-verbal concernant les opérations de la consultation du personnel organisée le 18 octobre 2005,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés :

**1. Membres titulaires représentant l'administration**

M. Gandil (Patrick), secrétaire général ;  
M. Bureau (Dominique), directeur ;  
M. Perdrizet (François), directeur ;  
M. Labia (Patrick), chef de service ;  
M. Raoul (Emmanuel), chef de service ;  
M. Redoulez (Philippe), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;  
M. Barlet (René), sous-directeur ;  
M. Gratadour (Philippe), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;  
Mme Desmarest-Parreil (Agnès), sous-directrice ;  
Mme Druenne-Prisette (Brigitte), agent contractuel.

**2. Membres titulaires représentants du personnel,  
sur proposition des organisations syndicales***Au titre du syndicat FO*

Mme Lefevre (Françoise), secrétaire administrative de l'équipement classe exceptionnelle ;  
M. Samblat (Pierre), ingénieur des TPE ;  
Mme Poli (Josiane), secrétaire administrative de l'équipement classe supérieure.

*Au titre du syndicat CGT*

M. Gøetzke (Mathieu), ingénieur des ponts et chaussées ;  
Mme Angerville (Florence), adjointe administrative d'administration centrale.

*Au titre du syndicat CFDT*

Mme Bourdelois (Brigitte), attachée d'administration centrale ;  
Mme Grosjean (Monique), secrétaire administrative de l'équipement ;  
M. Houée (Michel), agent contractuel ;  
M. Moulin (Lionel), ingénieur divisionnaire des TPE.

*Au titre du syndicat UNSA*

M. Giffard (Benoît), secrétaire administratif de l'équipement.

### 3. Membres suppléants représentant l'administration

M. Desclos (Thierry), administrateur civil ;  
M. Delache (Xavier), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;  
M. Niel (Jean-Christophe), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;  
Mme de Mazancourt (Claire), ingénieure en chef des ponts et chaussées ;  
M. Gourio (Yann), administrateur civil ;  
Mme Delcourt (Christine), conseillère d'administration de l'équipement ;  
M. Horth (André), ingénieur des ponts et chaussées ;  
M. Godlewski (François), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;  
M. Strauss (Marc), sous-directeur ;  
M. Piechaczyk (Xavier), ingénieur des ponts et chaussées.

### 4. Membres suppléants représentants du personnel, sur proposition des organisations syndicales

#### *Au titre du syndicat FO*

M. Riou (Ronan), ingénieur divisionnaire des TPE – CA ;  
Mme Debillot, secrétaire administrative de l'équipement classe exceptionnelle ;  
M. Nivelon (Christian), secrétaire administratif de l'équipement.

#### *Au titre du syndicat CGT*

Mme Gille (Nadine), secrétaire administrative de l'équipement ;  
M. Bensaid (Pierre), inspecteur du service intérieur/matériel.

#### *Au titre du syndicat CFDT*

Mme Del Rio (Christine), agent contractuel ;  
Mme Hebrard (Brigitte), attachée d'administration centrale ;  
Mme Hurdubae (Isabelle), attachée d'administration centrale ;  
M. Suard (Bernard), technicien supérieur de l'équipement ;

#### *Au titre du syndicat UNSA*

Mme Lemoine (Annick), adjointe administrative principale d'administration centrale.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

*Le secrétaire  
général,  
P. Gandil*